

CHUZELLES

informations



Janvier – février 2004

n° 70

Le mot du maire....



Le 1^{er} trimestre 2004 a vu engagé sur le territoire communal de gros travaux d'équipement:

- la Concession Nouvelle Gaz 2^{ème} tranche, sous maîtrise d'ouvrage de Gaz de France, concerne le village sud, Boiron, les Martinières, Tourmente dans le secteur du stade.
- l'assainissement aux Serpaizières, où la commune de Chuzelles, après une consultation sous forme de groupement de commandes avec Serpaize et Villette-de-Vienne, assure la maîtrise d'ouvrage d'un réseau de transit d'eaux usées. La maîtrise d'oeuvre en a été confiée à la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).

Je demande à chacun d'être patient et de respecter la signalisation routière mise en place lors de ces travaux.

Dans le cadre de l'étude du zonage d'assainissement, une campagne de sondage a été effectuée sur toute la commune, pour mieux connaître notre sous-sol. Je remercie les propriétaires qui ont accepté une intervention d'engin sur leur propriété.

Le rapport du diagnostic de notre réseau d'eaux usées est arrivé en mairie. Un premier examen rapide nous indique qu'il y aura nécessairement un besoin de rénovation de certains secteurs du réseau.

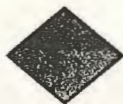
Le surcoût du traitement des ordures ménagères lié au refus d'extension du centre d'enfouissement technique de Saint Alban est de l'ordre de 1.5 millions €. L'essentiel de l'effort sera assuré par la CAPV dans le cadre de son budget général, ainsi que par une légère augmentation de la taxe professionnelle. Ce surcoût entraînera également une augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) d'environ 40 % pour les foyers chuzellois. Une réflexion s'impose au niveau de la CAPV, pour établir ensemble une politique cohérente, afin de trouver une solution efficace au transport et au traitement des ordures ménagères à un coût raisonnable.

Après un accord avec le Conseil Général, la CAPV assurera sa compétence en transport scolaire à partir de septembre 2004.

Par ailleurs, le Conseil Général souhaite s'appuyer sur la CAPV et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais pour expérimenter un nouveau partenariat « Département-Collectivités Locales ». Une convention sera établie et comprendra : un contrat de développement territorial et un programme de développement durable. A l'échelle du département de l'Isère, la convention aura une durée de 4 ans (3 ans + 1 an). Un budget de 25 € par habitant et par an sera mis en place soit environ 6.4 millions d'euros pour la CAPV. Ces aides définies dans le contrat annuleront les aides déjà en place. Le côté développement durable est intéressant, mais la souplesse d'opportunité risque de disparaître ainsi qu'une partie de précieuse subvention. Toutefois, un programme annuel d'équipement communal pour les petits projets est maintenu.

Le Plan de Développement Urbain du Pays Viennois entre dans sa phase active avec la désignation des maîtres d'ouvrage pour l'exécution des opérations prévues. Le pôle multimodale de la gare de Vienne est de loin le projet le plus ambitieux, qui comprendra la construction de la nouvelle gare de Vienne, avec le stationnement des bus et un parking relais pour les voitures de voyageurs.

Enfin sur proposition d'une commission municipale, quelques chuzellois riverains seront sollicités pour arrêter définitivement les derniers noms des rues ou routes. Je les remercie par avance de leur réponse et je remercie également tous ceux qui ont bien voulu apporter leur avis sur le cahier mis à disposition en mairie.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2004

L'an deux mille quatre, le vingt trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, CASTRO, MIELCZAREK,
Mmes : BOREL, CARRET, AURIC, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL
A. GODET donne pouvoir à C. BOREL
D. CAMUZET donne pouvoir à J. MIELCZAREK

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation compte-rendu Conseil Municipal du 19 décembre 2003 :

Le compte rendu est approuvé par
- 15 voix POUR et 1 abstention.

Il est proposé aux membres présents de délibérer sur une participation financière de la commune pour une étude préliminaire relative aux quartiers bas de Tourmente et des Dauphines.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◇ Délibérations :

Exonération taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs :

Un jeune agriculteur, installé depuis un an, a fait une demande d'exonération de la taxe foncière sur le non bâti.

Après renseignements pris, il est impossible de répondre favorablement à cette demande en raison de divers impératifs notamment du fait que la délibération fixant cette exonération doit être prise antérieurement à l'installation du jeune agriculteur.

Des renseignements complémentaires seront demandés auprès d'organismes spécialisés pour une éventuelle mise en place de cette exonération dans le futur.

Cette délibération est donc retirée.

01 : Participation étude assainissement : Tourmente et les Dauphines :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 15 janvier dernier entre les communes de Villette-de-Vienne, Luzinay et Chuzelles sur le projet de collecteur intercommunal d'eaux usées.

02 : Aménagement de la place du Belvédère : autorisation au Maire pour consultation des entreprises :

L'esquisse d'aménagement de la place du Belvédère est très avancée.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de consulter les entreprises afin d'avoir des éléments précis pour l'élaboration du budget 2004. Les demandes de subventions seront adressées à tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Assainissement le Cloutrier et la Devillière :

Avant d'entériner les chiffres définitifs de ce programme d'assainissement, le Conseil Municipal souhaite procéder à une analyse budgétaire très complète afin de ne pas pénaliser d'autres projets en cours.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée à une date ultérieure.

Projet d'Agglomération :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition concernant la stratégie de la commission en charge de ce projet sur l'implantation de futures zones d'activités dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

PDU : Projet de voirie :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions émises par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour la mise en oeuvre des actions PDU (travaux voirie).

Une anomalie est constatée pour notre commune et sera signalée.

Sollicitation d'une ambassadrice CAPV : tri sélectif :

Le Conseil Municipal va solliciter l'intervention des ambassadrices de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour une intervention auprès des écoles ou auprès d'associations afin de sensibiliser la population au tri sélectif.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : TEOM

Le budget de la TEOM de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois présente un déficit de l'ordre de 1 500 000 €.

Plusieurs solutions sont envisagées pour résorber ce déficit :

- augmentation de la TEOM
- prélèvement sur la Taxe Professionnelle
- prélèvement sur le budget de la CAPV

Le Conseil Communautaire tranchera lors d'une prochaine réunion.

Déchetterie intercommunale de Villette-de-Vienne :

Depuis le 1^{er} janvier 2004 de nouveaux horaires sont à prendre en compte :

- lundi de 14h à 18h
- mercredi de 12h à 18h
- vendredi de 14h à 18h
- samedi de 10h à 18h.

Conteneurs :

Désormais, les bacs de collecte seront mis gratuitement à la disposition de tous les ménages qui en assureront l'entretien et le nettoyage.

Les conteneurs resteront propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Afin de se procurer un bac il y a lieu d'appeler le 04.74.53.45.16 qui informera de la démarche à suivre.

Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Vienne (PLU) :

La Mairie de Vienne a informé la commune de cette mise en révision.

Le Conseil Municipal de Chuzelles souhaite être associé à cette consultation en raison des propriétés limitrophes de ces deux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Le Maire

G. BOURGUIGNON

Chuzelles vu du ciel



03 : Adhésion de 9 communes au SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement) :

L'AFIPAEIM sollicite le SIRCAT de bien vouloir accepter d'être le promoteur et d'assurer le financement du projet de construction d'un CAT sur la commune de St Maurice l'Exil.

En effet, les Ateliers de Péage de Roussillon et le Dedatra de St Maurice l'Exil recevant des handicapés sont des unités devenues vétustes.

L'idée de regroupement sur le site de la zone d'activité de St Maurice l'Exil, dans laquelle l'AFIPAEIM est propriétaire d'un terrain a donc fait son chemin.

C'est pourquoi le SIRCAT, qui a pour but de construire des bâtiments pour handicapés dont la gestion en est confiée à l'AFIPAEIM, a tout naturellement accepté de prendre en charge ce dossier.

Pour ce faire, il est apparu nécessaire d'intéresser les Communes du Sud de Vienne, au nombre de 9, soit les communes de :

- Auberives sur Varèze, Clonas sur Varèze, Le Péage de Roussillon, Roussillon, St Alban du Rhône, St Clair du Rhône, St Maurice l'Exil, St Prim et Salaise sur Sanne.

Ces communes, ont par délibération, accepté d'adhérer au SIRCAT.

Le SIRCAT demande donc aux 30 communes membres du Syndicat de prendre une délibération portant acceptation d'intégrer ces communes au sein du SIRCAT.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

04 : Régularisation du bail d'un logement appartenant à la commune, au dessus du local des employés :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le logement situé au-dessus du local des employés a été loué à un administré de la commune pendant la durée des travaux de reconstruction de son habitation. La délibération prise lors de la précédente location étant nominative, il y a donc lieu de délibérer pour ce nouveau locataire.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et accepte de délibérer.

05 : Adhésion du Syndicat des 4 Vallées au Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère :

Par courrier en date du 04 octobre 2003, Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère fait part de son souhait de voir se créer un syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère plus particulièrement chargé de la protection contre les crues.

Aucune cotisation complémentaire ne sera demandée aux communes.

Par délibération en date du 15 décembre 2003, le Syndicat des 4 Vallées a décidé d'adhérer à ce syndicat, il y a donc lieu à présent que chaque commune membre de ce syndicat délibère.

Après diverses explications, la commune de Chuzelles après en avoir délibéré, décide d'autoriser le syndicat de rivière des 4 Vallées du Bas Dauphiné à adhérer au Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, compétent sur le bassin versant de la rivière Isère, mais aussi sur l'ensemble du territoire isérois.

Cette décision est adoptée par 15 voix POUR et 1 abstention.

◆ DIVERS :

Source :

Pas de décision possible à ce jour.

Financement des opérations en cours :

Les travaux de construction de la chaufferie se poursuivent, toutefois lors du déroulement de ces derniers, des problèmes imprévisibles sont survenus et génèrent de ce fait une plus-value financière.

Préparation Budget Primitif :

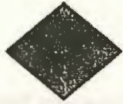
La commission "Finances" rappelle à toutes les commissions qu'elle attend les chiffres pour l'élaboration du budget.

Ces chiffres sont à communiquer le plus rapidement possible.

Point sur zonage assainissement :

Le bureau d'études en charge de ce zonage interprète actuellement les questionnaires rendus par les administrés concernés.

Une campagne de sondage effectuée par ce même bureau aura lieu dans des propriétés d'ici quelques semaines pour connaître la nature des terrains et leur aptitude pour un assainissement individuel.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2004

L'an deux mille quatre, le 27 février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, CAMUZET, BROUZES,
Mmes : BOREL, CARRET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, PRAS, AURIC, ODRAT, GODET.

EXCUSES : J.MIELCZAREK donne procuration à D. CAMUZET,
A. CASTRO donne procuration à G. NAVARRO,

ABSENTS : G.DI RUZZA.

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 20.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2004 :

Une adjointe fait une remarque au sujet d'un terme employé dans la délibération concernant l'adhésion de 9 communes au SIRCAT : elle propose de modifier comme suit : « ... sont des unités vétustes. »

Après avoir pris en compte ces différentes observations, le compte-rendu est approuvé par 14 voix pour et 2 abstentions.

◆ Délibérations :

Assainissement - collecteur intercommunal - luzinay et villette-de-vienne via chuzelles :

Ce dossier à l'étude depuis plus d'un an s'est orienté vers la solution la plus logique, à savoir l'assainissement collectif de Luzinay et Villette-de-Vienne se raccordant sur le collecteur de Chuzelles, avec passage obligé dans celui de Vienne pour un traitement des eaux usées à la station d'épuration (SYSTEPUR) de Reventin Vaugris.

Cette solution exige de nombreuses études tant sur l'état des réseaux existants récepteurs que de la participation des communes traversées.

Le syndicat des 4 Vallées ayant compétence assainissement, pourrait devenir structure porteuse de ce projet.

Une délibération commune aux 3 villages (Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles) doit être prise afin d'officialiser cette décision.

Pour l'instant, compte-tenu de quelques problèmes non encore résolus, le conseil municipal souhaite surseoir dans l'attente de réponses précises.

Attribution de compensation après définition de l'intérêt communautaire « voirie » :

Une adjointe donne lecture d'un rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.) qui s'est réunie le 27 janvier 2004 afin d'évaluer les définitions de transferts de charges concernant l'attribution de compensation de l'intérêt communautaire « Voirie » sur 5 ans.

Ce rapport étant parvenu tardivement, le conseil municipal pense qu'il faut ajourner cette délibération et demande à la commission finances de faire une synthèse et de la présenter au prochain conseil municipal.

Cette délibération est donc retirée.

N°06 : projet d'aménagement du presbytère :

Afin de lancer les études relatives à un éventuel projet d'aménagement du presbytère, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tous pouvoirs afin de solliciter toutes les aides pour le financement (l'Etat - le Conseil Régional - le Conseil Général...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°07 : Redevance assainissement :

Avant de boucler le budget primitif, le conseil municipal doit examiner un éventuel ajustement de la redevance d'eaux usées.

3 propositions sont développées par le maire concernant la redevance assainissement dont la dernière augmentation date du 31 mars 2000 et fixait sa valeur à 0,9147 €, taux actuellement toujours en vigueur :

- soit une augmentation progressive : 0,96 €,
- soit une augmentation plus importante : 1 €,
- soit pas d'augmentation.

Un conseiller pense qu'il est inutile d'augmenter la taxe assainissement cette année, car la part communale sur les factures est déjà très élevée. De plus, il rappelle que cette année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va subir une augmentation très importante. Il propose d'examiner les possibilités de ralentir les dépenses d'assainissement.

Un autre élu précise que même les chuzellois non raccordés au réseau d'assainissement paient cette taxe d'assainissement.

Après lecture des divers taux d'assainissement pratiqués par des communes voisines et après explications et discussions, les choix sont soumis au vote :

- augmentation progressive : 4 voix pour
- augmentation plus importante : 1 voix pour
- pas d'augmentation : 9 voix pour

et 2 abstentions.

A la majorité des voix, le conseil municipal décide de maintenir au prix actuel soit 0,9147 € la redevance assainissement avec constat que le prix ne suit pas le coût de la vie.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°08 : Vente des murs de la boulangerie :

Le maire fait le compte-rendu d'une rencontre ayant eu lieu le 21 février 2004 avec Monsieur OUDOIRE, boulanger, lors de laquelle la proposition du conseil municipal de lui vendre les murs lui a été rappelée. Après négociation, il accepte de racheter les murs de la boulangerie.

Un rendez-vous avec le notaire a été fixé afin de signer l'acte de cession.

Le maire demande au conseil municipal de lui donner tous pouvoirs afin de signer cet acte de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◇ DIVERS :

Nom des Rues :

Une élue précise qu'afin d'étudier les remarques faites par certains chuzellois et de finaliser ce projet avant validation par le conseil municipal (information des chuzellois, plans, panneaux avec noms et numéros...), la commission communale se réunira le mercredi 3 mars.

Convention avec l'OPAC :

Le maire informe le conseil municipal d'une convention signée avec l'OPAC de Vienne, afin que la police municipale de Chuzelles ait l'autorisation permanente de pénétrer dans les parties communes des immeubles et parkings de l'OPAC situés aux Bourrelières, afin de lutter contre l'insécurité.

Ecole :

un adjoint fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de l'Inspection Académique de Grenoble sur les prévisions pour l'année scolaire 2004/2005.

Il est notamment mis à l'étude la fermeture d'une classe maternelle et l'ouverture d'une classe élémentaire.

Une élue fait le compte-rendu sur le 2^{ème} conseil de l'école élémentaire. Les 5 classes ont un projet de voyage. Lors de l'élaboration du Budget 2004, la commission école va proposer d'octroyer une aide financière à chaque classe.

Ecomarché :

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2003 il avait été expliqué les différentes démarches effectuées.

Le cabinet d'avocats choisi d'un commun accord entre les 3 communes (Saint-Just-Chaleyssin, Luzinay et Chuzelles) et leurs commerces pour établir les 2 dossiers remis en Conseil d'Etat à Paris, nous en a adressé un exemplaire. Il s'avère que les honoraires prévus au départ (900 € T.T.C. par commune) sont plus importants du fait du temps passé à la recherche de documents et à l'élaboration de ces dossiers ; une somme de 1 993,32 € T.T.C. est demandée par commune.

Cérémonie du 19 mars 2004 :

La cérémonie commémorative du 19 mars aura lieu à 17 h.45 à Seyssuel et à 18 h.15 à Chuzelles, suivie d'un vin d'honneur.

Elections :

Les élections régionales auront lieu les dimanches 21 et 28 mars 2004 de 8 heures à 19 heures.

◆ **DIVERSES MANIFESTATIONS :**

- festival d'humour à Vienne du 8 au 20 mars 2004,
- course cycliste « La Roue d'Or Viennoise » le 28 mars 2004,
- fête de la musique à Chuzelles le 19 juin 2004,
- ciné-été avec Villette à Chuzelles le 7 juillet 2004,
- caravane-jazz avec Villette et Serpaize le 10 juillet 2004,
- feu d'artifice à Luzinay avec Chuzelles le 13 juillet 2004,
- forum des associations à Chuzelles le 18 septembre 2004.

◆ **DIVERSES REUNIONS :**

- finances le 5 mars 2004 à 19 h.,
- adjoints + finances le 19 mars 2004 à 20 h.,
- communication le 29 mars 2004 à 19 h.,
- urbanisme le 2 avril 2004 à 19 h.,
- conseil municipal le 26 mars 2004 à 20 h.

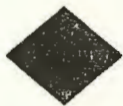
L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 1 heure 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



Chuzelles vu de plus près, au bord de la Sévenne, dommage !!!!!



Les élections régionales.

Les 21 et 28 mars prochain, les électeurs vont choisir leurs conseillers régionaux pour élire une nouvelle assemblée régionale.

Rôle du conseil régional

Avec la décentralisation, la région s'est vue reconnaître de nouvelles attributions.

Après chaque élection, le conseil régional élit un président, qui assure les fonctions d'exécutif régional.

Le conseil élabore et approuve le plan régional. Il détermine les objectifs à moyen terme du développement économique, social et culturel de la région.

La région peut octroyer certaines aides directes ou indirectes aux entreprises concourant au développement régional et à l'emploi, telles que la prime régionale à l'emploi, la prime régionale à la création d'entreprise.

Elle peut aussi intervenir pour aider les entreprises en difficulté.

La région élabore des programmes et actions en matière de formation professionnelle et apprentissage.

En matière d'enseignement, la région a la responsabilité de l'équipement et du fonctionnement (non pédagogique) des lycées, établissements spécialisés.

Scrutin

Le scrutin se déroulera selon les nouvelles dispositions de la loi du 11 avril 2003.



Les citoyens élisent les conseillers régionaux

- ♦ pour six ans, au scrutin de liste,
- ♦ selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en un ou deux tours,
- ♦ sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul.

Attribution des sièges

Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de "sections départementales") constituant la région, au nombre de huit en région Rhône-Alpes.

Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section.

Premier tour de scrutin

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

Second tour de scrutin

Les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. La liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

Pour la région Rhône-Alpes, l'assemblée régionale est composée de 157 conseillers répartis par département:

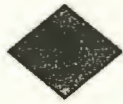
- 16 pour l'Ain
- 11 pour l'Ardèche
- 14 pour la Drôme
- 31 pour l'Isère
- 24 pour la Loire
- 45 pour le Rhône
- 13 pour la Savoie
- 19 pour la Haute Savoie

●Elections régionales

Code électoral: articles L336 à L338 et L357 à L359

Code électoral: articles R187 à R189-2

Code général des collectivités territoriales: article L4211-1



INFORMATIONS COMMUNALES

Sécurité

Rappel :

Refus de priorité par conducteur à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée.

Prévu et réprimé par l'article R.415-11 du code de la route.

Il vous en coûtera : 4 points et 90 euros d'amende.

Trop souvent alors que je me trouve sur le bord du trottoir les automobilistes, dont un certain nombre sont parents d'élèves, ignorent les piétons déjà engagés sur le passage prévu à cet effet et arrivant sur leur gauche.

Le permis de conduire est devenu de nos jours un bien précieux, alors apprenons à le conserver en adoptant des comportements « intelligents ».

La Policière Municipale

=====

Vous pouvez vous adresser à la Police Municipale dont le bureau se trouve en Mairie, pour tout désordre se produisant sur la commune et à la Gendarmerie de Chasse/Rhône, en dehors des heures de service de la Police Municipale.

Si vous perdez un animal ou un objet, n'oubliez pas de signa-

ler en Mairie ou à la Police Municipale, qui gère également les animaux en divagation et les objets trouvés.

Désormais la Police Municipale ainsi que la Gendarmerie sont autorisées à pénétrer dans toutes les parties communes du lotissement les bourrelières, afin de prévenir les troubles à la tranquillité publique qui pourraient se produire.

En effet, une convention a été signée entre l'OPAC de Vienne représenté par Mr G. GORGETTE, Mr J. REMILLER et la Police Municipale de Chuzelles représentée par Mr G. BOURGUIGNON.

Environnement

Merci à nos **pollueurs** qui abandonnent leurs canettes vides, paquets de cigarettes, emballages d'hamburger etc... dans un bosquet ou le long de nos chemins.

Il est pourtant si simple d'utiliser **les bennes à tri sélectif** prévues à cet effet.

Quant à nous élus, nous prenons sur notre temps de loisirs pour ramasser les détritiques afin que notre village reste **propre**, il y est tellement plus agréable d'y vivre.

Merci aux randonneurs et promeneurs, de signaler à la Police Municipale tout dépôt sauvage qu'ils rencontrent lors de leur promenade.

La commission environnement

Points d'apport pour la collecte sélective à Chuzelles.

- * Parking du 1000 club
- * Route des Martinières
- * Moulin de Leveau



Repas des séniors

Ce 1er février 2004, au Mille Club se tenait le traditionnel repas offert aux seniors de Chuzelles par la municipalité.

Cent trente personnes se sont trouvées réunies avec voisins et amis, autour d'un bon repas, arrosé comme il se doit " avec modération " dans une chaleureuse atmosphère.

Ce repas fut rythmé de mélodies chantées par les plus belles voix

et reprises en chœurs par la salle. membre du CCAS

Les conseillers municipaux ont assuré (de leur mieux) le service, le soleil était de la partie, ce fut un bon moment partagé entre tous.

Pour les personnes de plus de 75 ans qui avaient prévu d'assister à ce repas et qui n'ont pu s'y rendre, un panier garni leur a été porté courant mars par un

A l'an prochain !

Colis de Noël

Pour les personnes de plus de 75 ans, qui ne souhaitaient pas participer au repas, un colis de Noël leur a été porté courant décembre par les conseillers municipaux de leur quartiers.

Emplois temporaires de vacances

La mairie de Chuzelles dans le cadre des emplois temporaires de vacances recherche pour le mois de juillet et le mois d'août :

- Service administratif :
1 personne en juillet et
1 personne en août
- Service technique :
2 personnes en juillet et
2 personnes en août

Ces emplois s'adressent en priorité aux jeunes de notre commune à partir de 18 ans.

Le permis de conduire est nécessaire pour les emplois au service technique.

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser votre lettre de candidature

au secrétariat de la mairie avant le 20 avril 2004.



Collecte des cartouches d'impression vides de photocopieurs, imprimantes, fax

Dans le cadre des différentes actions menées sur l'environnement et les déchets, la CAPV, en partenariat avec la société LVL (association qui participe à la protection de l'environnement, et soutient la Fédération des Maladies Orphelines dans ses missions) va mettre à disposition dans les mai-

ries qui le souhaitent, des cartons spécifiques destinés à accueillir les cartouches.

Une fois le carton plein, le service environnement viendra récupérer les contenants afin de les renvoyer à la société LVL chargée d'assurer le recyclage

de ces cartouches.

La commune de Chuzelles a adhéré à cette collecte qui devrait commencer au début du mois de mars 2004.

Dates des inscriptions pour l'école maternelle

Pour les enfants nés en 2000 / 2000 / 1999

Les lundis : 22 mars, 29 mars, 19 avril

Les vendredis : 26 mars, 2 avril, 23 avril
aux heures de sorties : 11h30 et 16h30

Les samedis : 27 mars et 3 avril de 9h à 12h

Se présenter avec :

- * Le livret de famille
- * Un certificat de domicile (délivré par la mairie)
- * Un certificat médical (pour une première scolarisation)

Sécurité piscine.

Loi n°203-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines

A compter du 1^{er} janvier 2004 les piscines enterrées non closes, privées, à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade.

Les propriétaires de piscines installées avant le 1^{er} janvier 2004 doivent avoir équipé au 1^{er} janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.

Le non-respect des dispositions relatives à la sécurité des piscines est puni de 45 000 € d'amende. Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par la loi.

Décret n° 2003-1389 du 31 décembre 2003 relatif à la sécurité des piscines

Les maîtres d'ouvrage des piscines construites ou installées à partir du 1^{er} janvier 2004 doivent les avoir pourvues avant la première mise en eau d'un dispositif de sécurité destiné à prévenir les noyades.

A compter de cette date, le constructeur ou l'installateur d'une piscine doit fournir au maître d'ouvrage une note technique indiquant les dispositifs de sécurité normalisés, retenus.

Cette note technique doit être remise au maître d'ouvrage par le constructeur ou l'installateur au plus tard à la date de réception de la piscine. Cette note indique les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité.

Elle informe également le maître d'ouvrage sur les risques de noyade, sur les mesures

générales de prévention à prendre et sur les recommandations attachées à l'utilisation du dispositif de sécurité.

4 normes sur les éléments de protection pour piscines enterrées, non closes, privées, à usage individuel ou collectif ont été publiées en décembre 2003.

Ces normes élaborées à la demande des pouvoirs publics viennent en appui de la loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines, loi entrée en application le 1^{er} janvier 2004.

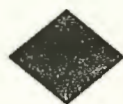
NF P90-306: Barrières de protection et moyens d'accès au bassin. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

NF P90-307: Systèmes d'alarme. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

NF P90-308: Couverture de sécurité et dispositif d'accrochage. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

NF P90-309: Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscines. Exigences de sécurité et méthodes d'essais.

Toute personne, désireuse d'avoir les articles de loi et les décrets d'application pourra les consulter en mairie.



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

La Téléalarme

La téléalarme est un dispositif de télécommunication qui permet à une personne en difficulté d'alerter dans les plus brefs délais une personne qui pourra lui venir en aide rapidement.

Le contact est immédiat ; par le biais d'un bracelet.

Un relais est établi en permanence avec les sapeurs pompiers de l'Isère à condition de disposer d'un téléphone personnel, sur lequel se trouve placé un télé transmetteur préprogrammé.

En cas de difficulté, l'abonné presse sur son bracelet et le lien

est établi avec un spécialiste qui l'écoute et lui répond par un conseil, une aide, une intervention.

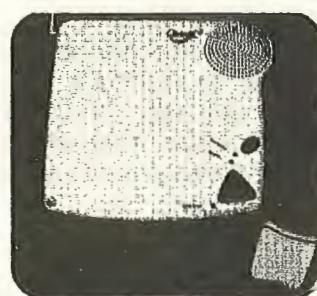
Chaque mois, les bénéficiaires reçoivent la visite à domicile d'un délégué communal qui vérifie la bonne marche de la téléalarme.

A Chuzelles, Patrick Allard et Christiane Borel assurent cette fonction.

Ce service qui marque une volonté collective d'améliorer les possibilités de maintien à domicile, est géré par la CAPV, le

SDISS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère) en collaboration avec les CCAS des communes.

Les tarifs mensuels sont de 32 €



Centre départemental de santé du Conseil Général de l'Isère

Sida - Hépatites B et C - MST
 04 76 12 12 85
 04 74 31 50 31
 anonyme et gratuit

Le dépistage des maladies graves est une mission du centre départemental de santé géré par le Conseil Général de l'Isère.

Pour répondre aux questions des Isérois sur le Sida, les hépatites B et C et les MST, le Conseil Général vient d'éditer plusieurs documents qui rappellent l'existence et les missions de ses deux centres de consultation, d'information et de dépistage anonyme et gratuit à Grenoble et à Vienne.

Déchetterie intercommunale - Vilette de Vienne

A partir du 1 janvier 2004, les nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie sont:

- lundi 14 à 18h
- Mercredi 12h à 18h
- Vendredi 14h à 18h
- Samedi 10h à 18h

Les utilisateurs de la déchetterie doivent se procurer en mairie, sur présentation de la carte grise, une vignette auto-adhésive, qui leur permet l'accès à la déchetterie.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

auxquels la commune de Chuzelles est adhérente.

SISLS :

(Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne)

Objet : création et gestion de la piscine intercommunale de Villette-de-Vienne et du terrain grand jeu de Luzinay

Délégués :

Titulaires : D. Brouzes et G. Navarro
Suppléants : E. Auric et M. Morel

SIRCAT :

(Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la réalisation d'un centre d'aide par le travail avec foyer)

Objet : l'acquisition ou la mise à disposition de terrains nécessaires à l'implantation de bâtiments pour adultes handicapés déficients intellectuels, impliquant une notion de projet et non de territoire

la construction et l'équipement d'établissements réalisés avec l'accord et la collaboration de l'AFIPAEIM (association familiale départementale de l'Isère pour l'aide aux enfants infirmes mentaux) à qui sera confiée leur gestion future.

Délégués :

Titulaires : C. Borel et G. Navarro

SYSTÉPUR :

Syndicat Mixte pour l'exploitation de la Station d'Épuration de l'agglomération viennoise

Objet : Traitement des eaux usées

Délégués :

Titulaire : G. Di Ruzza
Suppléant : A. Castro

SICOGEC :

(Syndicat Intercommunal pour la construction de la

Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône)

Objet : entretien de la caserne de gendarmerie de Chasse-sur-Rhône

Délégués :

Titulaire : E. Auric
Suppléant : J. Mielczarek

SIE :

(Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne)

Objet : propriétaire et gestionnaire du réseau d'eau potable

Délégués :

Titulaire : G. Bourguignon et A. Godet
Suppléants : P. Allard et R. Pras

SITOM :

Syndicat Intercommunal pour le traitement des ordures ménagères

Objet : Gestion de la déchetterie

Délégués :

Titulaire : MT. Carret
Suppléant : P. Allard

Syndicat Intercommunal d'aménagement Hydraulique des 4 vallées du Bas Dauphiné des 4 vallées

Objet : met en œuvre les moyens appropriés pour protéger les eaux superficielles, souterraines, les rivières et leur environnement. Il élabore des contrats de rivière avec l'Etat, la Région, le Conseil Général et l'Agence de l'eau.

Délégués :

Titulaire : D. Brouzes, C. Terrier
Suppléant : G. Bourguignon, R. Pras

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIENNOIS — CAPV

La CAPV regroupe 18 communes.

Elle gère les compétences suivantes:

développement économique, aménagement de l'espace, aménagement des transports urbains, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, création ou aménagement de voirie communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, construction, aménagement,

entretien, des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire contrat Global de Développement, sécurité et hygiène, aires d'accueil des gens du voyage, relais d'assistance maternelle d'intérêt communautaire.

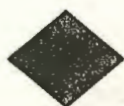
Délégués titulaires:

G. Bourguignon et D. Camuzet

Représentants dans les différentes commissions:

• Finances : D. Camuzet et MT. Carret

- Transports: G. Bourguignon
- Agriculture et environnement: MT. Odrat
- Développement économique et tourisme : D. Camuzet
- Voirie et travaux : J. Mielczarek
- Politique de la ville : P. Allard
- Logement et Politique sociale : C. Borel
- Sports et Culture : G. Navarro
- Intercommunalité : M. Morel
- Personnel et Administration générale : E. Auric
- Aménagement de l'espace : G. Bourguignon



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97
Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30
Mercredi : 10h00 – 11h30
Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

> **Demande de Carte nationale d'identité**

Pièces à fournir

- ♦ Deux photos d'identité de bonne qualité (35 X 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- ♦ Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la mairie du lieu de naissance.
- ♦ Un justificatif de domicile récent (quittance France Télécom, EDF...)
- ♦ Livret de famille.
- ♦ Ancienne carte.

Le formulaire sera complété en mairie en présence de l'intéressé avec prise d'empreinte digitale et signature.

> **Demande de Passeport**

Pièces à fournir

- ♦ Deux photos d'identité de bonne qualité (35 X 45 mm) identiques et récentes, tête nue et de face, sur fond neutre.
- ♦ Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète délivré par la mairie du lieu de naissance.
- ♦ Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité.
- ♦ Un justificatif de domicile récent (quittance France Télécom, EDF...)

VISA POUR LES USA: nouveau communiqué sur la décision de report de l'exigence américaine de la possession d'un passeport à lecture optique.

Les autorités américaines viennent d'informer officiellement les autorités françaises que la date

Agenda des manifestations

mars 2004

- 07 Coinche – Trait d'Union
- 07 Randonnée - AFR
- 13-14 Chorale – La clé des chants
- 20 Caramantran – Sou des écoles
- 21 Elections régionales
- 27 Concert – Ecole de musique
- 28 Elections régionales

avril 2004

- 03 ACCA
- 04 Après-midi dansant – APE / Sou des écoles
- 04 Randonnée - AFR
- 25 Pétanque - APE / Sou des écoles
- 30 Randonnée de nuit – AFR
- 30 Vente de fleurs - Sou des écoles

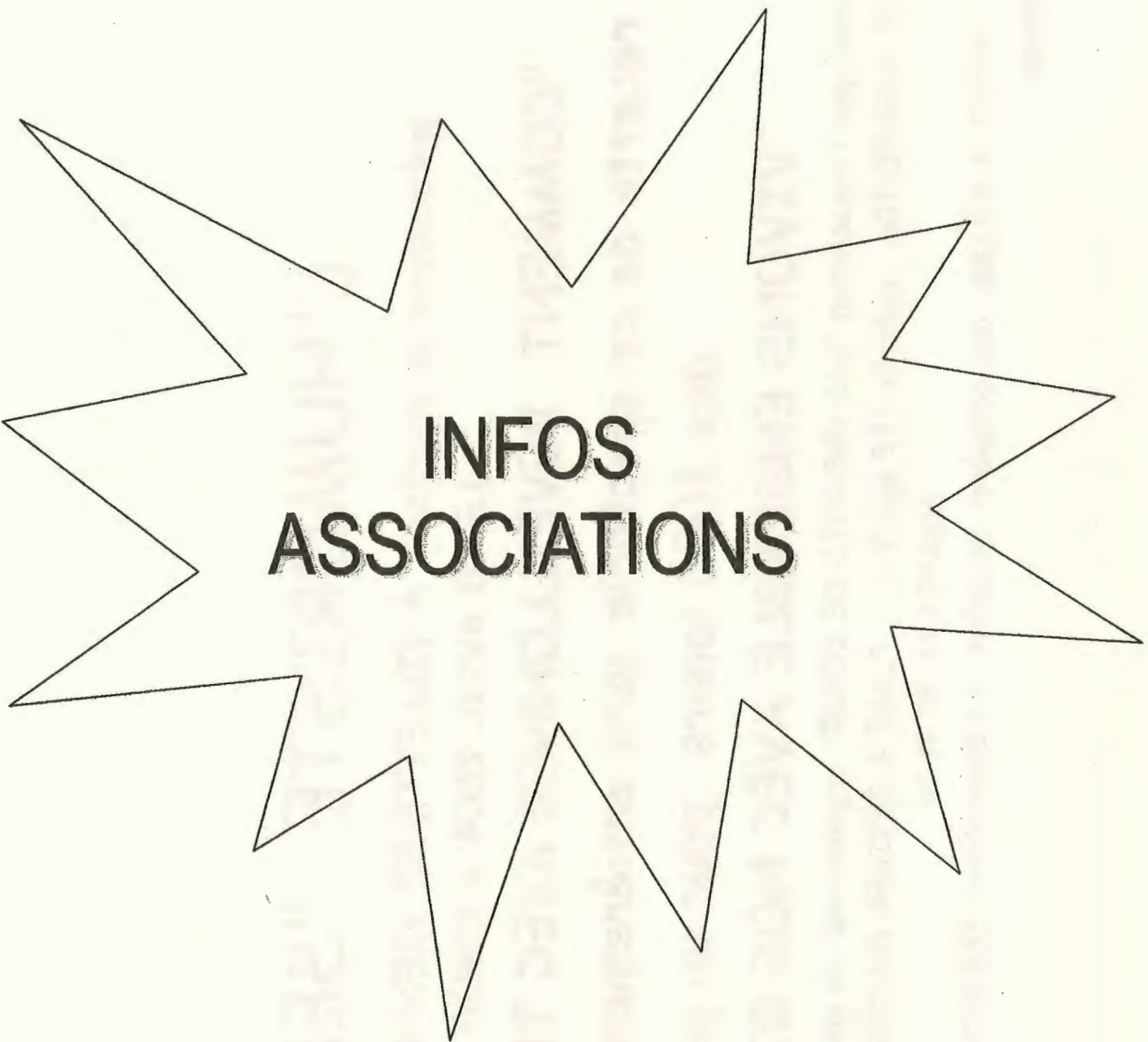
mai 2004

- 01 Concert – Harmonie
- 01-02 Exposition – Arts et loisirs à gogo
- 08-09 Ball-trap – ACCA
- 16 Vide grenier – Sou des écoles
- 20-23 Vogue

d'entrée en vigueur des dispositions rétablissant l'obligation du visa pour les ressortissants français non titulaires d'un passeport à lecture optique qui souhaitent transiter ou se rendre aux USA pour un séjour n'excédant pas 90 jours, initialement fixée au 1^{er} octobre 2003 est reportée au 26 octobre 2004.

En conséquence, jusqu'au 26 octobre 2004, vous pouvez transiter par le territoire des Etats-Unis ou y séjourner pour une période n'excédant pas 90 jours, que vous soyez ou non titulaire d'un passeport à lecture optique et sans avoir à solliciter un visa auprès des autorités consulaires américaines.

Toutefois, afin d'éviter les périodes de pointe dans les services de délivrance des passeports, il vous est dès à présent, si vous le souhaitez, de demander de manière anticipée l'attribution d'un passeport à lecture optique pour vous rendre aux USA. Vous devrez vous acquitter du droit de timbre fiscal normalement prévu par la réglementation (soixante euros pour un majeur ou trente euros pour un mineur).



INFOS ASSOCIATIONS

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

L'HUMORISTE "SELLIG"

présentera un spectacle A VILLETTE DE VIENNE (salle des fêtes)

LE 10 AVRIL 2004 A 20H30

**COMMENT RÉVEILLONNER AVEC TROIS LÉPREUX
cette de ce spectacle sera entièrement reversée au
des 1000 loisirs pour un projet**

"VIVONS ENSEMBLE AVEC NOS DIFFÉRENCES"

in l'association "LES ENFANTS DE COEUR" organisateur du spectacle DÉCROCHER LES
ULTI 10e enfants -12 ans 5 e PLACE A RETIRER AU CENTRE 1000 LOISIRS CH
rens/ 04 74 57 41 74

ETI A SELLIG, aux compères de scène, à l'association "ENFANTS DE COEUR" et Mairie

SOYEZ CURIUEUX

Avec

BESOIN
D'AIR...

cap montagne

ENVIE DE
LIBERTE....

De la raquette à neige l'hiver aux randonnées alpines l'été,
Venez partager avec nous un espace naturel en toute sécurité.

Journée Découverte

Samedi 20 mars dans l'Oisans

Contact : philippe VILLARD . Chuzelles

tel : 06.77.29.18.15

E-mail : sportvillard@wanadoo.fr

NouveauASSOCIATION SUR CHUZELLES.....Nouveau

	DATE	LIEU	DIFFICULTE	RESPONSABLE
MARS	20	OISANS Plateau d'emparis	Journée Découverte Cap Montagne Raquette **	Philippe Villard.
MAI	02	ARAVIS « l'Aiguille des calvaires »	** Randonnées	Nadia
	23	BELLEDONNE Le Grand Chamier	**	Philippe Villard.
	29/30/31	Tour du Beaufortain	**	Nadia
JUIN	06	VERCORS Le Grand Veymont	*	Philippe Chatel
	19/20	LES CERCES Bivouac / Refuge	**	Philippe Villard.
JUILLET	03/04	DROME Saou Refuge	*	Philippe Chatel
	19 au 23	QUEYRAS Le Tour du Viso	**	Nadia/Guy
SEPTEMBRE	12	CHARTREUSE Le Tour des Bannettes	**	Nadia
	25/26	MAURIENNE /GRESIVAUDAN Marche de Nuit	**	Philippe Villard.
OCTOBRE	03	BELLEDONNE La Croix du Léat	*	Philippe Chatel
	09	Plateau MATHEYZIN La Jarjatte	**	Philippe Villard.
	24	CHARTREUSE Le Granier	*	Philippe Chatel
NOVEMBRE	30/31/01	Les CALANQUES refuge	*	Nadia
	07	MEIJE Le signal de la Grave	**	Philippe Villard.
	28	Les lac de moretans	**	
DECEMBRE	11/12	L'aiguille de L'epaisseur (refuge)	**	Philippe Villard.

CENTRE MILLE LOISIRS CHUZELLES

CENTRE DE LOISIRS DE 4 ANS à 14 ANS

les vacances scolaires et mercredi en journée ou demi-journée

rens/ TEL 04 74 57 41 74

PROGRAMME DES ANIMATIONS
DU CENTRE DE LOISIRS
du lundi 5 avril au vendredi 16 avril
2004

Comment explorer les bois ?

découverte des arbres :

ACCROBRANCHE



bricolages de printemps avec du bois
mort...

activités autour de la flore et la faune.

explorer le monde des rapaces.

construction de cabane en bois

visite d'un parc animalier

initiation tir à l'arc.

pour les grands "quartier libre"

organisation d'un mini camp



**LES COMIQUES en
vacances ...**

êtes-vous un comique ?

jeux de rôle...

**découverte des contes*
une conteuse au centre!**

délire, surprise,
détente...

VIVE LES VACANCES

merci aux animateurs (trices) toujours GO !
merci à notre donateur "monsieur papier +"

n'oubliez pas de prendre vos places au centre de loisirs mille club

pour le spectacle de SELLIG le 10 avril à 20h30

salle des fêtes de Vilette de Vienne

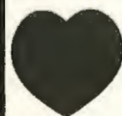
"comment réveillonner avec trois lépreux"

la recette sera reversée à l'association

centre 1000 loisirs pour un projet défini

VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFÉRENCES

merci à l'humoriste "Sellig", aux comédiens, à l'association décrocher les étoiles,
à Catherine, à la mairie de Vilette de Vienne pour la salle et Lusinay pour leur soutien



CLUB DES ANCIENS DE CHUZELLES

CALENDRIER 2004 -2005

+++++++

Dimanche	7 mars	Concours de belote
Mardi	20 avril	Sortie théâtre "les Etoiles de l'opérette"
Samedi	8 mai	Repas du Club à, ST ROMAIN-en-GAL
Jeudi	3 juin	Loto au club
Samedi	12 juin	Voyage de printemps
Samedi	3 juillet	Concours amical de pétanque
Jeudi	29 juillet	Clôture des réunions

- VACANCES -

Jeudi	26 août	Reprise des réunions
Samedi	18 septembre	Voyage d'automne
Dimanche	24 octobre	Concours de belote
Dimanche	21 novembre	Choucroute-party
Samedi	4 décembre	Repas de Noël et anniversaires
Jeudi	16 décembre	Clôture des réunions

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE -

Jeudi	6 janvier 2005	Reprise des réunions et tirage des ROIS.
Dimanche	6 mars 2005	Concours de belote

Les réunions normales auront lieu les jeudis intermédiaires, comme d'habitude, sauf le jeudi 20 mai, fête de l'Ascension.

AVIS - Pendant le mois d'Août, le Club sera ouvert aux amateurs de belote ,s'ils le désirent.



APE
Chuzelles

Sou des Ecoles

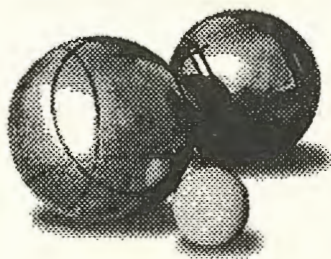
nous vous présentons nos prochaines manifestations
au profit des voyages scolaires:

après-midi dansant

dimanche 4 avril

à partir de 15h00 au Mille Club

- entrée libre -



concours de pétanque

dimanche 25 avril

- partie primée -

inscriptions à 13h30 au stade - 10€ par doublette

concours enfants 5€ par doublette



Arts & Loisirs à Gogo

EXPOSITION

1^{ER} MAI 2004 - 2 MAI 2004

Arts & Loisirs à Gogo vous invite à venir découvrir les
travaux de ses adhérents
Salle du Mille Club

Samedi 1^{er} mai à partir de 14 h jusqu'à 18 h.
Dimanche 2 mai de 10 h à 17 h sans interruption.

Le vernissage aura lieu Samedi vers 18 heures 30

Arts & Loisirs à Gogo - 4 les Rives de la Sévenne - 38200 CHUZELLES - ☎ 04 74 57 92 63
☎ 06 76 68 44 08 - e.mail : artsetloisirsagogo@free.fr - WEB : <http://artsetloisirsagogo.com/>

SEYSSUEL

Dimanche 16 mai 2004

RANDO SANTE

Au profit de

LA SCLEROSE EN PLAQUES

et

DES MALADIES DITES ORPHELINES

Parcours

Marcheurs sur sentiers balisés 5 kms, 12 kms, 17 kms et 27 kms
Fauteuils roulants sur 3 kms

Inscriptions

de 8h00 à 15h00 à la Salle des Fêtes

Participation

adultes 5 € - enfants 2 €

Les associations et les particuliers sont invités à venir très nombreux pour soutenir cette cause humanitaire.

Renseignements : 04 - 74 - 31 - 76 -44

Les sommes récoltées entre 2000 et 2003 grâce à votre participation à la rando santé et aux différents dons ont permis d'aider de nombreux organismes. La totalité des sommes perçues a été redistribuée. La moitié a été affectée à la recherche l'autre moitié a servi à l'achat de matériel médicalisé.

RECHERCHE

- | | |
|--|-----------|
| ▪ UNISEP | 9388,95 € |
| ▪ FMO (fédération des maladies orphelines): | 5155,52 € |
| ▪ FRC (fédération de la recherche sur les maladies du cerveau) | 1732,53 € |

MATERIEL MEDICALISE

- Achat de 3 lits au centre G. REVEL de Saint Maurice sur Dargoire
- Achat de 4 appareils anti-douleur au CHU de Vienne (Dr Lagier)
- Achat de 1 appareil anti-douleur centre G. REVEL de Saint Maurice sur Dargoire



vente de fleurs

et de plants de légumes
au profit des voyages scolaires

vendredi 30 avril
de 15h30 à 18h30

les plantes sont vendues au même prix que
chez le fournisseur (Lyon Végétaux)

VIDE GRENIER

dimanche 16 mai

parking du Mille Club

renseignements et réservations
au 04 74 57 93 32

L'association des Paralysés de France organise le:

dimanche 25 avril 2004

une randonnée pédestre familiale du "Muguet" à Reventin Vaugris

4 circuits vous sont proposés;

- départ et inscription salle d'animation rurale de 8h00 à 14h00
- participation 5€ par adulte, 2€ par enfant

dimanche 9 mai 2004

un repas spectacle (récital de chansons) à la salle des fêtes de Vienne
Inscription obligatoire - repas: 20€ - spectacle: 8€

Pour tous renseignements supplémentaires: ☎: 04 74 53 11 32

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 70 Dépôt légal – février 2004